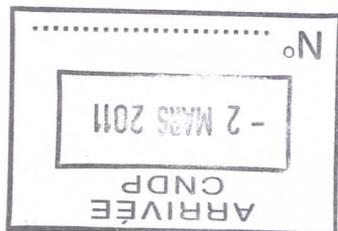


Paris, le - 1 MARS 2011

Le Président



Monsieur Philippe DESLANDES
Président de la Commission Nationale
du Débat Public
20 avenue de Ségur
75007 PARIS

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.121-8 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de saisir la Commission nationale du débat public du projet ferroviaire de « ligne nouvelle Paris – Normandie. »

Lors de son discours sur le projet du Grand Paris le 29 avril 2009, puis au Havre le 16 juillet 2009, le Président de la République a lancé le projet d'une ligne nouvelle entre Paris et la Normandie, considérant la Seine comme un des axes majeurs pour le développement de la métropole. Le principe en est évoqué dans la loi du 3 août 2009 dite « loi Grenelle 1 » et affirmé dans la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. Le projet s'inscrit dans la continuité d'un long processus de recherche d'amélioration des axes ferroviaires normands et bénéficie de l'ensemble des études qui ont été effectuées et qui concernent ce territoire.

Depuis octobre 2009, un comité de pilotage présidé par le Préfet Jean-Pierre Duport et associant les principaux acteurs des territoires concernés a supervisé les pré-études fonctionnelles conduites par Réseau ferré de France. Ces études ont permis de documenter l'opportunité du projet et d'en dessiner les principales caractéristiques.

En tenant compte des objectifs assignés au projet, notamment en termes de temps de parcours, et en se positionnant à l'écoute des acteurs, Réseau ferré de France a construit un projet global d'amélioration des dessertes ferroviaires de la Normandie et de l'ouest francilien, non seulement pour relier rapidement Paris aux principales agglomérations normandes, mais aussi pour offrir un saut de qualité aux relations internes des territoires, dans la vision d'une mobilité intermodale fluide support d'un développement durable.

Les différentes options de passage, les modalités de la desserte de Rouen, les potentialités offertes aux relations intra-normandes et franciliennes constituent autant d'enjeux qui pourraient aujourd'hui utilement être soumis à la discussion. Ainsi, à ce stade, un débat public pourrait enrichir les réflexions conduites par RFF et ses partenaires sur le projet de ligne nouvelle Paris - Normandie.

"Réseau ferré de France exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de RFF d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".

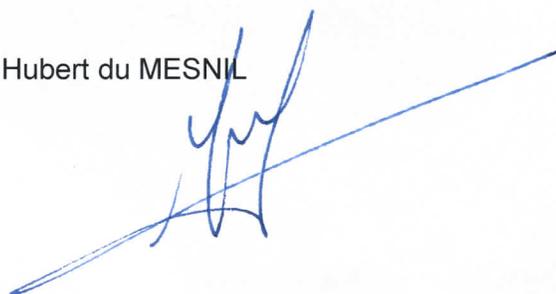
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Établissement public national à caractère industriel et commercial
92 avenue de France - 75648 Paris Cedex 13
Tél. 33 [0]1 53 94 30 00 - Fax 33 [0]1 53 94 38 00
RCS Paris B 412 280 737 - SIRET 412 280 737 00310 - NAF 5221Z
www.rff.fr

Comme cela vous a été présenté le 24 janvier dernier, je souhaite attirer votre attention sur le fait que quelques études restent encore à finaliser. Il s'agit principalement des études économiques du projet et quelques approfondissements techniques concentrés sur le territoire de l'Île-de-France. Je vous confirme que ces études seront finalisées d'ici au début du mois de mai 2011, ce qui permettra de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la tenue du débat public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hubert du MESNIL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Hubert du Mesnil', written over a diagonal blue line that extends from the bottom left towards the top right.